

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement 2022 – Une évolution positive

Les chiffres du recensement 2022 concernant Val-de-Travers qui ont récemment été publiés par le Canton confortent le Conseil communal dans sa politique volontariste de promotion de la domiciliation. Une brève analyse s'impose pour comprendre les données de notre commune.



Optimisme prudent mais optimisme tout de même

Les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément. Après une perte de 76 habitants en 2021, notre commune peut se réjouir de retrouver des chiffres noirs en 2022 avec une augmentation de 32 habitants pour atteindre une population totale de 10'531 personnes au 31 décembre 2022 (+0.30%).

Si le nombre peut paraître faible, il est intéressant de se pencher sur le mouvement naturel de la population (soit la différence entre le nombre de naissances et de décès) et le mouvement migratoire (soit le nombre d'arrivées et de départs de la commune) qui composent l'évolution démographique.

Ainsi, l'accroissement de la population de Val-de-Travers est clairement freinée par un mouvement naturel largement négatif avec 83 naissances pour 136 décès, soit une diminution de 53 âmes.

Par chance, le mouvement migratoire est, lui, plus favorable à notre vallée avec une différence positive de 85 personnes (601 arrivées contre 516 départs).

Il est important de noter que les ressortissants ukrainiens au bénéfice d'un permis S ne sont pas inclus dans ce recensement car ils ne font pas partie de la population résidante permanente selon la définition de l'office fédéral de la statistique (OFS).

Poursuite de la promotion de la domiciliation

Parallèlement aux mesures prises par l'Etat pour promouvoir le canton dans son ensemble, le Conseil communal a lancé en 2022 une innovante campagne de promotion de la domiciliation visant à intéresser les 55-65 ans : www.val-de-travers.ch/page/promotion-de-la-domiciliation

Grâce à un concours largement repris dans les médias suisses, notre belle commune a pu briller loin à la ronde et démontrer qu'elle est dynamique, orientée vers l'avenir et pleine d'opportunités pour tous les âges - là où la simplicité rencontre l'authenticité.

Les actions de promotion se poursuivront cette année avec d'une part l'accueil de nouveaux lauréats dans quelques jours pour un séjour hivernal (ou printanier) et d'autre part une nouvelle mesure qui fera la part belle à une autre catégorie de la population... mais nous n'en dirons pas plus à ce stade.

Val-de-Travers, le 9 février 2023

LE CONSEIL COMMUNAL



CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal **Administration et protection de la population**

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

RÉFÉRENCE № 469/25'287

VAL-DE-TRAVERS,CH